



**HAL**  
open science

## **Lectures : Les ressorts d'un droit mis à l'index dans un contexte global**

Jean-Sylvestre Bergé

► **To cite this version:**

Jean-Sylvestre Bergé. Lectures : Les ressorts d'un droit mis à l'index dans un contexte global. Recueil Dalloz, 2025, 2025 (09), pp.402. <halshs-04975824>

**HAL Id: halshs-04975824**

**<https://shs.hal.science/halshs-04975824v1>**

Submitted on 4 Mar 2025

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

**Titre :** Les ressorts d'un droit mis à l'index dans un contexte global

**Résumé :** Deux universitaires livrent, depuis l'Australie et l'Allemagne, des analyses fouillées sur l'univers global du commerce d'objets contrefaits et de la vente parallèle d'armes. Une double invitation à approcher les ressorts d'un droit mis à l'index, sans ou avec le concours des États.

Michael Blakeney, *Counterfeit Goods and Organised Crime*, Elgar, 2023, 280 p., ISBN 978-1-0353-1872-8 ; Hannah Kiel, *Arms Transfers to Non-State Actors – The Erosion of Norms in International Law*, Elgar, 2024, 291 p., ISBN 978-1-80392-072-6

**Compte rendu :** Les ouvrages juridiques dédiés à l'étude du commerce illicite ou parallèle dans un contexte global ne sont pas légion. Le hasard du calendrier fait que, dans un temps relativement rapproché, ces deux livres, de dimension essentiellement pratique pour le premier, et de portée plus théorique pour le second, sont proposés au lecteur dans les domaines particulièrement sensibles du commerce d'objets contrefaits et de la vente parallèle d'armes.

L'ouvrage sur la contrefaçon porte sur l'étude des pratiques du crime organisé, dans un secteur aussi important que le trafic de drogues. Il est structuré autour quatre parties. La première propose des éléments de définition et de mesure du phénomène, s'agissant pour l'essentiel de biens protégés par des droits de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles, indications géographiques, les droits d'auteur et droits voisins étant exclus de l'étude). Les schémas de la contrefaçon y sont décrits avec beaucoup de finesse : objets concernés, modes de circulation utilisés, provenances, lieux de distribution, impacts sur le commerce, ses revenus, l'investissement, l'innovation, la concurrence et la protection des consommateurs. Le cadre juridique de la contrefaçon fait l'objet de développements substantiels : normes applicables à l'échelle internationale, régionale et nationale (17 pays), qu'il s'agisse de dispositifs généraux de protection de la propriété intellectuelle ou plus spécifiques de lutte aux frontières contre la contrefaçon. La deuxième partie prolonge cet examen juridique en se focalisant sur les outils de traçage, de mise sous séquestre et de saisie des objets contrefaits et de leurs revenus. Les outils existants ne sont pas tous spécifiques à la contrefaçon. Il concerne aussi la lutte contre les trafics en général, le terrorisme, la corruption et le blanchiment. Mais l'on trouve aussi des développements propres à la propriété intellectuelle, peu nombreux à l'échelle internationale et plus significatifs dans le contexte de l'Union européenne. La troisième partie intitulée « cas d'études » vise les domaines affectés par la contrefaçon : médicaments et produits pharmaceutiques, nourriture, vins et spiritueux, produits de luxe, autres cas (véhicules et pièces

détachées, avions, produits phytosanitaires, jouets). Des données chiffrées sont décortiquées, secteur par secteur, avec un recoupement des informations disponibles, produites par des organisations publiques ou privées. La quatrième partie, qui est en réalité une conclusion, concentre quelques propositions. Même si les temps présents ne poussent guère à l'optimisme, les États sont invités à surmonter les échecs du passé (un traité international de lutte contre la contrefaçon, jamais entré en vigueur, et une proposition de directive européenne sur son volet pénal, restée sans lendemain) et à tirer notamment profit d'expériences nationales récentes (le Royaume-Uni est ainsi donné en exemple).

L'ouvrage sur la vente parallèle porte sur une problématique fort différente. À cheval sur le droit et la politique, il analyse, de manière plus resserrée, la vente d'armes à des acteurs non étatiques. Pour en donner la mesure, l'auteur part de l'exemple du cas syrien, qui a justifié que des États encouragent la livraison d'armes à des acteurs non étatiques, pour tenter (notamment) de contrer l'oppression menée par le régime Assad sur son peuple, et ce, à rebours des règles de droit international sur la prohibition du recours à la force et le principe de non-intervention. L'hypothèse théorique examinée est la suivante : le développement de cette pratique de vente parallèle a produit un effet d'érosion du droit international public traditionnel. Comme dans l'ouvrage précédent, l'analyse est étayée par différentes études de cas, mais le propos a ici une tonalité tout à fait différente, puisqu'il s'attache à examiner la pratique unilatérale ou multilatérale des seuls États. Outre le cas syrien mentionné plus haut, on trouve le cas bosniaque dans le contexte de la guerre de Yougoslavie, les conflits armés en République Démocratique du Congo, le conflit géorgien en Ossétie du Sud et Abkhazie, le cas de la Crimée, le cas libyen, le cas iraquien et le cas yéménite. Et l'auteur de conclure, avec force d'arguments, que ces pratiques d'États modifient en profondeur les règles internationales existantes, en même temps qu'elles les fragilisent.

Quelle que soit l'idée que l'on se fait *a priori* ou comme spécialiste de ces pratiques, tantôt privées, tantôt publiques, tantôt cachées, tantôt visibles, tantôt illicites, tantôt à la lisière d'un droit dont on cherche à redéfinir les contours, le fait est qu'elles baignent toutes dans un contexte global pétri de circulations. La contrefaçon se nourrit, plus encore que le commerce légal, des chaînes de valeur. La vente d'armes, par des États à des acteurs non étatiques, implique par essence des transferts par-delà les frontières. Pour comprendre les ressorts d'une mise à l'index des mécanismes juridiques dans le contexte global, il n'y a d'autres possibilités que de partir d'une modélisation des pratiques de circulation. C'est ce que parviennent parfaitement à faire ces deux ouvrages, alors qu'ils portent sur des objets totalement différents.

Jean-Sylvestre Bergé